



# ARC ÉNERGIES MAURIENNE

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**  
N°2023-022

**SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023**

Le vingt décembre mille vingt-trois à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

**Les membres du comité syndical présents :**

Gérard BORDON, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Romain CUGNET, Martine REFFET, Philippe BOST, Philippe GIRARD, Roberto SAILIS, José ACEBEDO CANDIL, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Noël LACROIX donne procuration à Jean Claude CHAPPELLAZ, Annie BONNIVARD, Mathilde SONZOGNI.

**Absents excusés :** Charles COSTEL, Abdelhamid BELHADDAD, Natacha DURIEUX, Martine MARTY,

**Absents non excusés :** Isabelle BIETRIX.

**Secrétaire de séance :** Martine REFFET

**Date de Convocation :** 11 décembre 2023

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

## CONVENTION DE RÉPARTITION DES FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET FRAIS GÉNÉRAUX AEM / SMDC

La commune de Sainte-Marie-de-Cuines, et le syndicat intercommunal d'électricité Arc Énergies Maurienne se sont concertés pour coordonner les travaux chemin des Pérelles, relevant de leurs compétences respectives :

- Pour la commune de Sainte-Marie-de-Cuines : l'enfouissement de l'éclairage public, l'enfouissement du réseau Télécom pour un montant de 29 781,00 HT,
- Pour le syndicat d'électricité Arc Énergies Maurienne : l'enfouissement des réseaux secs pour un montant de 36 160,00 HT.

L'objet de cette convention est de définir la répartition des dépenses des frais de maîtrise d'œuvre et des frais généraux entre les 2 parties (Commune, SIVU Arc Énergies Maurienne).

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de groupement de travaux commune de Sainte-Marie-de-Cuines / Arc Énergies Maurienne
- autorise le Président à signer la convention de groupement de travaux et toutes les pièces afférentes au dossier.

À l'unanimité, les membres du Conseil Syndical, autorisent le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Gérard BORDON

  
SIVU  
**ARC ENERGIES MAURIENNE**  
50, Place de la Mairie - 73130 SAINT AVRE  
Tel: 04.79.56.29.56 / Fax: 04 79 56 59 55  
Email : info@arc-energiesmaurienne.fr  
SIRET : 200 090 348 00018  
Numéro TVA intra : FR 39 200 090 348